

Projet d'aménagement hydroélectrique
à Angliers

Mémoire présenté
par
Anthony Peluso

Angliers
28 mai 2003

Je me présente : Anthony Peluso, domicilié au 8, de la baie Miller à Angliers, en aval du barrage Quinze (en bordure de l'eau).

Je suis né ici et y demeure depuis toujours. Retraité depuis six ans, je m'implique dans les différents comités et organismes de ma municipalité. J'ai cumulé plus de dix ans au poste de conseiller municipal. Aussi, je suis propriétaire d'une pourvoirie situé au 17 T.E.Draper en amont du barrage Quinze.

Le niveau de l'eau, devant le barrage est relié a celui de la baie Miller, où se situe ma résidence. Il n'y a pas de turbulence à cet endroit. Si on abaisse le niveau de l'eau, l'eau deviendra stagnante ce qui entraînera des problèmes écologiques et environnementaux.

Du côté de l'eau potable, depuis que l'aqueduc a été construit en 1943, l'eau est propre à la consommation avec un minimum de traitement (chloration). Le fait de diminuer la turbulence et le débit actuel nous privera de cet approvisionnement naturel et abordable. La Régionale devrait être entièrement responsable des dépenses occasionnées par l'utilisation de notre ressource. En tant que payeur de taxes, je suis contre le fait de déboursier pour un service que j'ai déjà.

J'ai travaillé pendant trente et un ans dans les trois centrales hydroélectriques situées sur la rivière des Outaouais supérieur, en aval du barrage Quinze (de la construction à l'entretien). Parmi les 15 chutes et rapides originales de la rivière, les chutes du barrage Quinze (Angliers) sont les dernières visibles. Il faut donc s'assurer qu'il y ait de l'eau qui coule tout au long de l'année afin de conserver sa vocation touristique acquise depuis longtemps.

De plus, il y a trois travailleurs au barrage de Travaux Publics Canada. La régionale doit assurer la continuité des emplois déjà en place.

Une alternative intéressante et rentable serait la construction d'un module turbine dans l'eau vive qui nécessite aucune construction et aucun changement comme à la ville de La Sarre.

Par le passé, la Municipalité s'est vu appauvri car une loi gouvernementale l'a privée d'un revenu provenant de la Northern Quebec Power (premier propriétaire de la centrale Rapide des Quinze) au profit de la province par le partage de la richesse. L'histoire va -t-elle se répéter....

Bref, le promoteur n'est pas intéressé à s'établir dans ma municipalité. Son seul intérêt est l'appropriation de mes ressources naturelles pour son profit. Ce même promoteur ne paiera aucune taxe foncière sur la construction. À long terme, avec la téléconduite, aucun employé permanent ne sera nécessaire. Si on considère une prévision de sept millions de profit par année, le promoteur offre un montant dérisoire considérant la perte de la beauté de l'eau qui coule. Je me considère privilégié de vivre dans ce coin de paradis qui va disparaître avec la construction de la centrale.